

Département de Seine-Maritime

Mairie de Blainville-Crevon

Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.0160

2024	044
------	-----

ARRÊTÉ

Le Maire de BLAINVILLE-CREVON,

VU, Le Code de la Route,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

VU, le code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Rural,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977,

VU, l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié, relatif à la signalisation routière temporaire,

VU, la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU, l'avis de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BUCHY,

CONSIDÉRANT que la manifestation ARCHEO-JAZZ 2024 qui a lieu sur le site médiéval situé en bordure de la RD 7 entre le village et le hameau du château, nécessite l'interdiction de stationner rue des bleuets et rue des coquelicots.

ARRÊTE

Article 1er - Du mercredi 26 juin au samedi 30 juin 2024, chaque jour de 17 heures à 2 heures le lendemain matin, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur toute la rue des bleuets et du numéro 20 au 28 de la rue des coquelicots.

Article 2 - Les dispositions ci-dessus seront matérialisées par la mise en place de la signalisation nécessaire et conforme aux dispositions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BUCHY
- Monsieur le Lieutenant Colonel, Inspecteur Général des services départementaux de secours et d'incendie
- Monsieur le Chef d'agence de la Direction des Routes de Clères

chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution

Cachet



Le Maire,
Philippe PICARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and lines, positioned below the printed name of the Mayor.